

sport lausannois**la Municipalité souhaite soutenir davantage les juniors des clubs d'élite et promouvoir le sport féminin**

Le sport d'élite exerce une influence importante sur la promotion et la pratique de l'exercice physique par la population, principalement par les jeunes. Afin de continuer à profiter des effets bénéfiques des clubs et sportifs lausannois évoluant au plus hauts niveaux de la compétition, la Municipalité de Lausanne propose de leur accorder un soutien accru, notamment dans le domaine de la formation des juniors. Les mouvements féminins recevront également une aide spécifique. A tous, la gratuité des installations lausannoises est garantie.

Lausanne est une ville où la pratique du sport n'est pas un vain mot. Outre ses nombreuses institutions sportives internationales, plus de 226 clubs et associations (67 sports) regroupent plusieurs milliers de sportifs. Parmi eux, seul un petit nombre atteint les plus hauts niveaux de compétition, tant nationale qu'internationale. Mais ces sportifs ou clubs d'élite servent de modèles, notamment aux jeunes. Ils contribuent ainsi à promouvoir et développer les activités physiques, le bien-être et la santé au sein de la population. Par ailleurs, les clubs et sportifs d'élite lausannois participent au rayonnement de la ville. Néanmoins, ces dernières années, leur situation, en particulier sur le plan financier, s'est considérablement altérée. Pour survivre, les clubs ont dû professionnaliser leur gestion et moderniser leur fonctionnement, tout en cherchant des soutiens financiers.

Consciente de ces difficultés, la Municipalité de Lausanne propose de les soutenir de façon plus active, pour autant que les clubs remplissent certains critères tels que: avoir une équipe en ligue A ou B (ou similaire), disposer d'un mouvement junior, appartenir à une fédération nationale ou être titulaire d'une carte Swiss Olympic (or, argent ou bronze pour les individuels), adopter les règles d'éthique en matière de contrôles anti-dopage et être situé sur le territoire de Lausanne. Les sportifs d'élite pratiquant un sport individuel pourront également avoir recours à ce nouveau soutien, sur la base de critères identiques.

Les clubs bénéficieront donc de diverses aides pour leurs juniors (salaires des entraîneurs, frais de fonctionnement, centre de formation sport-études, stages d'entraînement). Ils pourront également utiliser gratuitement les installations sportives lausannoises, y compris pour les seniors. Les sportifs individuels, quant à eux, pourront recevoir une bourse annuelle, cumulable avec les aides cantonales. Par ailleurs, les clubs qui poursuivront une politique active de promotion du sport féminin se verront attribuer des aides ponctuelles, en fonction de leurs projets. Ce soutien complète le Plan directeur du sport (2002) ainsi que le *Guide pour l'attribution de subventions dans le domaine sportif* (2005). Pour 2008, un crédit spécial de fonctionnement de 350'000 francs est demandé. Il sera porté à 600'000 en 2009 pour atteindre 700'000 en 2010.

La direction de la sécurité publique
et des sports

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports, tél. 021 315 32 00.

Le rapport-préavis 2008-8 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 6 mars 2008

